

# Contrôleur de maintenance aéronautique : système avionique (catégorie B)

## I/ Le métier de contrôleur de maintenance aéronautique : système avionique

### 1 - Formation

Après votre réussite au concours, vous serez nommés contrôleur stagiaire des douanes et suivrez une formation d'un an comprenant un cycle d'enseignement professionnel d'environ 4 mois à l'école nationale des douanes de la Rochelle, suivi d'un stage de qualification et de formations techniques dispensées par des constructeurs.

À l'issue de cette année de stage, sous réserve d'avoir satisfait aux divers contrôles des connaissances et d'avoir validé les stages complémentaires, vous serez titularisés en tant que contrôleur des douanes de 2<sup>ème</sup> classe et affectés sur un poste.

**A noter :** Dès le jour de l'obtention de votre qualification, vous serez soumis à une obligation de servir durant 5 ans dans cette spécialité.

### 2 - Fonctions

Bien que les contrôleurs de maintenance appartiennent à la branche de la surveillance et bénéficient du statut d'emploi spécifique des personnels de cette branche, leurs services en uniforme et porteur d'une arme ne sont pas courants. Ils peuvent cependant exercer leur activité la nuit, les samedis, dimanches et jours fériés pour le dépannage d'urgence de véhicules de service. Intégrés au sein des Brigades de Surveillance Aéronautique des douanes françaises, vous ferez partie du personnel non navigant technique.

En tant que contrôleur de maintenance aéronautique, système avionique, vous serez chargés du maintien en condition opérationnelle des moyens de transport aériens de l'administration des douanes afin d'en faciliter la disponibilité et d'assurer une fonction de soutien aux équipes de surveillance.

Vous assurerez le dépannage des installations électroniques, électriques et radioélectriques de avions tandis que le contrôleur de maintenance aéronautique, système cellule en assure l'entretien mécanique et électrique.

Vous participerez à l'installation des équipements requis pour l'activité des unités de surveillance, à la gestion et au suivi de l'état des stocks des pièces détachées et des approvisionnements

### 3- Evolution de carrière

Vous pourrez accéder au grade supérieur par concours ou par promotion au choix, sous conditions d'ancienneté.

## II/ Conditions de présentation au concours

Pour concourir à titre externe dans la spécialité « maintenance aéronautique : système avionique » vous devez être titulaire de l'un des diplômes ou titres suivants en cours de validité :

- baccalauréat professionnel aéronautique, option mécanicien système avionique (MSA) ;
- brevet de technicien supérieur aéronautique ;
- d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces diplômes ou titres dans les conditions fixées par le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Vous devez également être titulaires d'une licence PART-66 ou équivalente en cours de validité. Cette condition est également applicable aux candidats à titre interne.

### **III/ Organisation du concours**

#### 1 - Concours à titre externe

↳ quatre épreuves écrites d'admissibilité :

- Épreuve n° 1 - Durée 3h ; coefficient 3

Rédaction d'une note sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, culturels ou sociopolitiques du monde contemporain à partir d'un dossier.

- Épreuve n° 2 - Durée 4h ; coefficient 6

QCM portant sur des connaissances techniques d'électricité et d'avionique.

- Épreuve n° 3 - Durée 3h ; coefficient 3

Réponses à six sujets portant sur des connaissances techniques d'électricité et d'avionique.

- Épreuve n° 4 - Durée 1h ; coefficient 2

Épreuve de langue étrangère (traduction sans dictionnaire) : traduction d'un texte technique rédigé en anglais.

↳ Quatre épreuves orales d'admission :

- Épreuve n° 1 - Préparation 15 minutes - Durée 30 minutes ; coefficient 3

Exposé sur un sujet portant sur des connaissances techniques d'électricité et d'avionique suivi d'un entretien d'ordre général, technique ou administratif avec les examinateurs et permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les tâches qui lui seront confiées.

- Épreuve n° 2 - Durée 1h30 ; coefficient 5

Exercices pratiques de maintenance aéronautique

- Épreuve n° 3 - Durée 10 minutes ; coefficient 2

Langue étrangère : traduction orale en français d'un texte technique rédigé en anglais suivie d'une conversation dans cette même langue.

- Épreuve n°4 - coefficient 3

Exercices physiques

Le programme et les barèmes de l'épreuve sont identiques à ceux de l'épreuve d'exercices physiques du concours de contrôleur stagiaires des douanes de la branche de la surveillance mentionnés à l'arrêté du 19 janvier 1996 fixant la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de

contrôleur des douanes et droits indirects.

## 2 - Concours à titre interne

Si vous remplissez les conditions et souhaitez concourir à titre interne, le concours se déroule de manière identique mais l'épreuve n°3 d'admissibilité est différente :

↪ Quatre épreuves écrites obligatoires d'admissibilité :

- Épreuve n° 1 - Durée 3h - coefficient 2 (identique à celle du concours externe)
- Épreuve n° 2 - Durée 5h - coefficient 4 (identique à celle du concours externe)
- Épreuve n° 3 - Durée : 1h30 - coefficient 1 (identique à celle du concours externe)

Composition sur un sujet, comprenant une réponse à une question et la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat.

- Épreuve n°4 - Durée 1h ; coefficient 2 (identique à celle du concours externe)

↪ Quatre épreuves orales d'admission :

- Épreuve n° 1 - Préparation 15 minutes - Durée 30 minutes ; coefficient 3 (identique à celle du concours externe)
- Épreuve n° 2 - Durée 1h30 ; coefficient 5 (identique à celle du concours externe)
- Épreuve n° 3 - Durée 10 minutes ; coefficient 2 (identique à celle du concours externe)
- Épreuve n°4 - coefficient 3 (identique à celle du concours externe)

## **V/ Pour en savoir plus**

↪ Pour tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser :

- **En province**, à la direction interrégionale des douanes la plus proche.
- **En Ile-de-France**, à la direction interrégionale des douanes :

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France  
Service des examens et concours  
3 rue de l'Eglise  
94477 Boissy-Saint-Léger cedex  
Tél. 09 70 27 17 26

- [di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr](mailto:di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr)
- Coordonnées des services douaniers ouverts au public

↪ Liens :

- [Arrêté du 25 novembre 2005 fixant la nature et le programme des épreuves des concours ouverts par spécialité pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects](#)